

Ligne directe : 514.847.4805
mhivon@ogilvyrenault.com

EXPÉDIÉ PAR COURRIEL
SOUS TOUTES RÉSERVES

Montréal, le 4 février 2011

Maître Annie Gariépy
8, du Village Boisé
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2W 1N1

**OBJET : Phase 2 – Demande du Transporteur afin de modifier ses Tarifs et Conditions
des services de transport**
Dossier : R-3669-2008, phase 2
Notre dossier : 00378415-0229

Chère consocour,

La présente fait suite à votre lettre du 28 janvier dernier, dans laquelle vous demandez d'obtenir du Transporteur une entente de confidentialité permettant à votre expert, M. Philip Raphals, de consulter les documents confidentiels relatifs au poste Anne-Hébert, dans le cadre du dossier de la Régie R-3666-2008 et à la ligne Beauceville, dans le cadre du dossier de la Régie R-3735-2010.

Tel que l'a mentionné M. François Hébert lors de son témoignage devant la Régie de l'énergie dans le présent dossier, les documents confidentiels déposés dans les deux dossiers précités peuvent être consultés dans le cadre de ces deux dossiers, suivant la signature des ententes de confidentialité appropriées, dont copies sont jointes à la présente.

Ceci dit, le Transporteur maintient l'objection qu'il a déjà formulée au présent dossier à l'égard d'une demande de renseignement similaire de SE-AQLPA du 13 juillet 2010 quant à la mise en preuve et au dépôt de ces documents dans le présent dossier. Cette objection a d'ailleurs été maintenue par la Régie de l'énergie dans sa décision D-2010-120 (paragraphe 44 rejetant la contestation de l'intervenant aux questions 3.2g) et 3.2h) au motif de non-pertinence).

Nous espérons le tout conforme et vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Marie-Christine Hivon

MCH/cr

c. c. Me Véronique Dubois, Secrétaire, Régie de l'énergie
Me Jean Morel, Hydro-Québec TransÉnergie
Me Carolina Rinfret, Hydro-Québec TransÉnergie
Me Yves Fréchette, Hydro-Québec TransÉnergie
Me Hélène Sicard

p. j.